



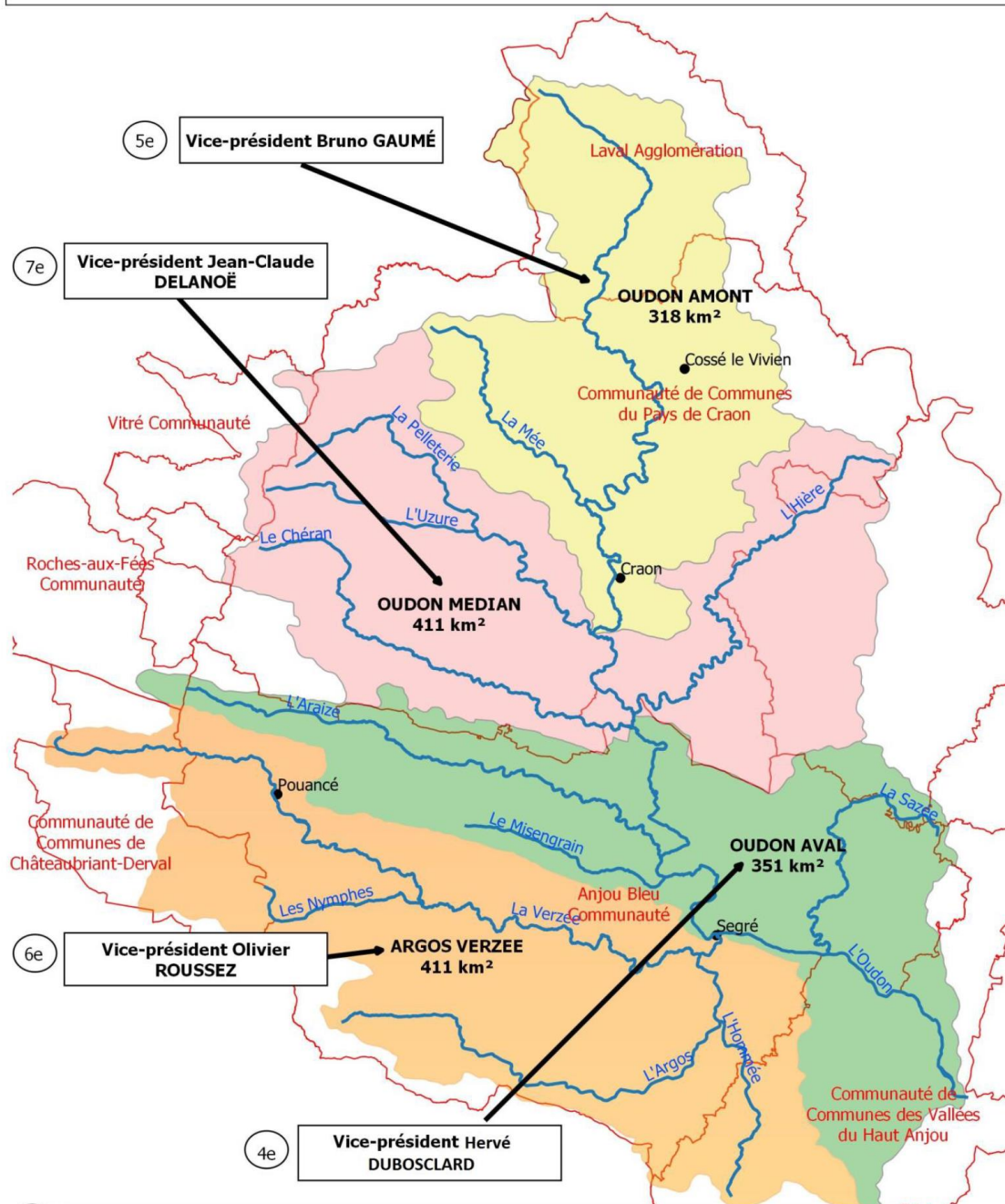
Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

Mise à jour septembre 2021

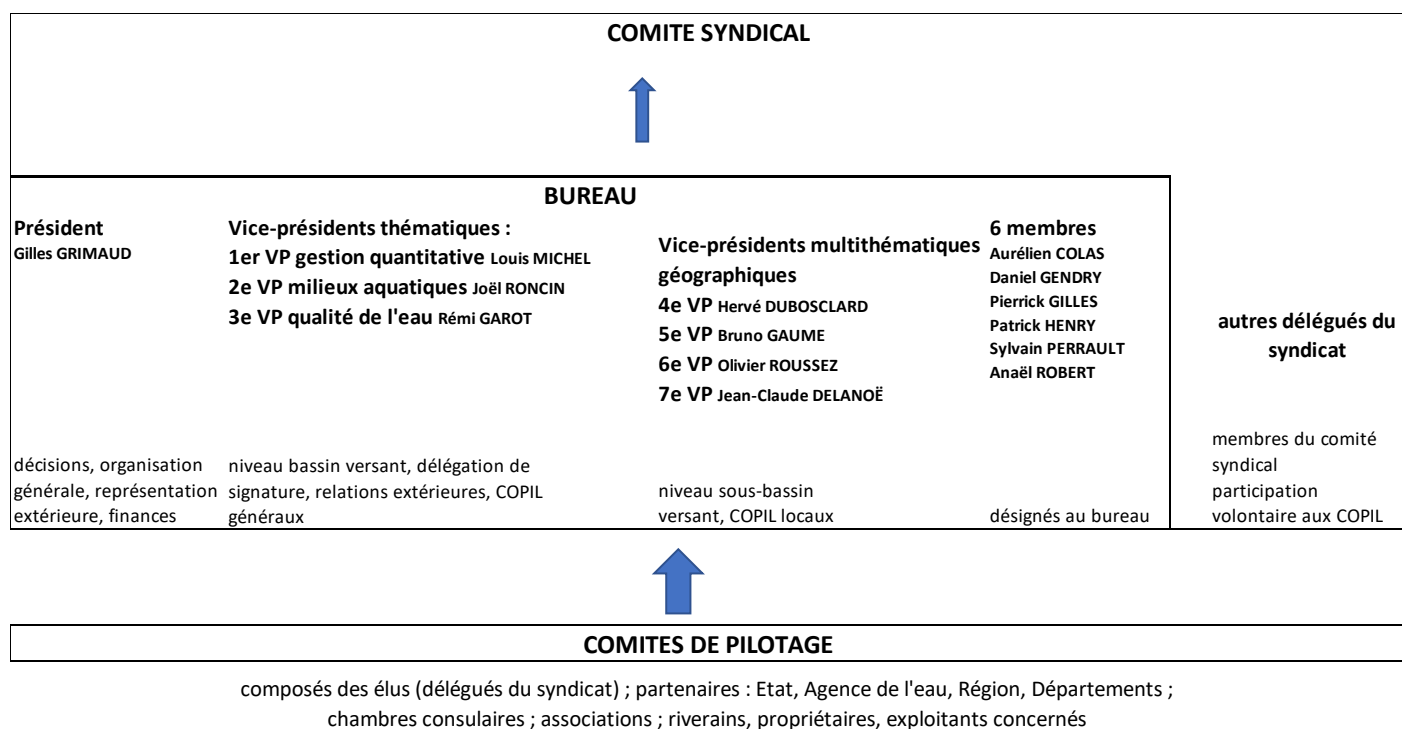
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT

Secteurs géographiques et communautés de communes ou d'agglomération



P	Président du syndicat : Gilles GRIMAUD
1e	Vice-président en charge de la gestion quantitative et des inondations : Louis MICHEL
2e	Vice-président en charge des milieux aquatiques : Joël RONCIN
3e	Vice-président en charge de la qualité de l'eau : Rémi GAROT

Schéma de gouvernance



Délégations au Président et aux Vice-présidents

- Pour les 1^{er}, 2^e et 3^e Vice-présidents

Délégation pour suivre la compétence (milieux aquatiques, qualité ou quantité), signer les correspondances et documents administratifs s'y rapportant, ainsi que prendre les mesures conservatoires en cas de nécessité. Délégation pour présider des comités de pilotages en lien avec la compétence du Vice-président et signer les correspondances s'y rapportant.

- Pour les Vice-présidents géographiques

Délégation pour intervenir sur les différentes compétences du syndicat sur le secteur géographique de Oudon amont, Oudon médian, Oudon aval ou Argos – Verzée (voir carte), en collaboration avec le Président ou les Vice-présidents en charge de ces compétences.

Délégation pour présider des comités de pilotages sur le secteur géographique concerné et signer les correspondances s'y rapportant, en accord avec le Président ou les 3 Vice-présidents.

- Les domaines suivants sont également attribués :

	Nom du Président / Vice-président
Finances et marchés publics	M. GRIMAUD
Ressources humaines	M. GAUMÉ
Communication	M. COLAS
Relations extérieures (liens Région et A.E.L.B.)	M. MICHEL
Bocage sur territoire A.B.C. (transfert de compétence)	M. RONCIN
Bocage sur le territoire de la C.C.P.C. (convention)	M. GILLES
Biodiversité	M. DUBOSCLARD
Données (R.G.P.D.)	M. ROUSSEZ
Données géographiques, suivi, évaluation	

Page suivante : tableau des COPILs (évolutif)

n°= du COPIL sur carte	Nom du Comité de pilotage	localisation géographique	OBJET	Présidence	Technicien en charge	nombre délégués inscrits
1	COPIL mise en œuvre du contrat territorial "eau" multithématique	bassin versant de l'Oudon	Le COPIL fait le bilan des actions mises en œuvre dans l'année, détermine les actions à mener l'année suivante, et suit les indicateurs d'évaluation du contrat	M GRIMAUD	Sylvain / Juliette	12
2	COPIL milieux aquatiques	bassin versant de l'Oudon	le COPIL examinera les projets d'aménagement à l'échelle BV : continuité écologique, restauration des cours d'eau et mares, biodiversité liée aux milieux aquatiques,...	M RONCIN	Sylvain	19
3	CPVAO: Comité de Pilotage à Vocation Agricole du Bassin de l'Oudon	bassin versant de l'Oudon	le COPIL suit le programme d'actions mis en place sur le BV Oudon sur les thématiques qualité-quantité agricole, observe l'évolution des indicateurs, est force de proposition auprès du syndicat et de la Commission Locale de l'Eau	co-présidence Ch d'agri / syndicat / C.L.E. M GAROT M MICHEL	Juliette	20
4	COPIL Charte Jardinerie et Paysagiste	bassin versant de l'Oudon	Le COPIL définit les actions à mener dans le cadre de la charte "Jardiner au naturel" en relation avec les jardineries signataires et partenaires. La démarche sera étendue auprès des paysagistes et d'autres thématiques seront développées (vente espèces invasives, économies d'eau,...)	M GAROT	Juliette	4
5	COPIL réduction de la vulnérabilité sur l'Oudon à Loiron-Ruillé	sous-bassin Oudon amont	Le COPIL prend connaissance de l'analyse des phénomènes d'inondations, des solutions proposées et propose un plan d'actions au Comité syndical. Selon les projets d'aménagements retenus, le Syndicat peut être maître d'ouvrage des travaux, le COPIL suit alors les travaux.	M MICHEL	Géraldine	5
6	COPIL Aires d'alimentation des captages en eau potable de Fauvière et de Chalonge	sous-bassin Oudon amont St Cyr le Gravelais et le Pertre	le COPIL a participé à la définition de l'aire d'alimentation du captage en eau potable. Il doit maintenant définir un programme d'actions et suivre sa mise en œuvre.	M GAROT	Delphine	1
7	COPIL Aire d'alimentation du captage en eau potable de l'Eperonnière	sous-bassin Uzure Livré la Touche	le COPIL doit définir un programme d'actions et suivre sa mise en œuvre.	M GAROT	Delphine	3
8	COPIL réduction de la vulnérabilité à Gastines, Ballots et St Michel de la Roë	sous-bassin Uzure	Le COPIL prend connaissance de l'analyse des phénomènes d'inondations, des solutions proposées et propose un plan d'actions au Comité syndical. Selon les projets d'aménagements retenus, le Syndicat peut être maître d'ouvrage des travaux, le COPIL suit alors les travaux.	M. DELANOE	Géraldine	2
9	COPIL étang de la Rincerie	sous-bassin Uzure la Selle Craonnaise	Le COPIL suit l'étude des transferts de pollution en amont du plan d'eau: état des lieux, analyses d'eau, identification des sources de pollutions, solutions/aménagements possibles, propositions au Comité syndical le COPIL prépare puis fait le bilan de la gestion hivernale de l'étang pour limiter les inondations sur le bassin versant de l'Oudon. Echange avec les différents utilisateurs pour organiser les usages et répondre aux besoins. le COPIL pourra intervenir sur d'autres sujets	M DELANOE	Géraldine Juliette	8
10	COPIL Life Revers'eau Chéran	sous-bassin du Chéran	Le projet LIFE permet une approche intégrée et participative pour le retour au bon état des eaux du Chéran. Le COPIL sera chargé de suivre le programme d'actions (études, démarches participatives avec les associations et habitants, travaux). (Ce projet est sous réserve de l'obtention de crédits européens)	M DELANOE	Marion	6
11	COPIL Restauration de la continuité écologique de 5 ouvrages à Craon, Bouchamps les Craon, Athée, Livré la Touche, Cossé le Vivien	sous-bassin Oudon médian et amont	le COPIL examine les scénarios d'aménagements possibles et propose une ou des solutions au Comité syndical pour validation. Selon l'aménagement retenu, le COPIL peut suivre les travaux.	M RONCIN	Arnaud	11
12	COPIL paiements pour services environnementaux (PSE) dans le fond de vallée de l'Oudon	Chérancé, Châtelais, l'Hôtellerie de flée, Bouchamps les Craon, Pommerieux, Craon, la Boissière, St Quentin les Anges sous-bassin de l'Oudon médian et aval	le COPIL suit la démarche de test de mise en place de Paiements pour services environnementaux (PSE) avec les agriculteurs. Première zone test, "la boucle de l'Oudon", territoire où a eu lieu la prospective "FarMaine" en 2019. L'étude est prévue de septembre 2020 à mars 2021 pour une mise en place opérationnelle courant 2021.	M GAROT	Delphine	13
13	COPIL Restauration de la continuité écologique à Nyoiseau	sous-bassin Oudon aval	le COPIL examine les scénarios d'aménagements possibles et propose une ou des solutions au Comité syndical pour validation. Selon l'aménagement retenu, le COPIL peut suivre les travaux.	M RONCIN	Arnaud	6
14	COPIL Restauration de la continuité écologique de 2 ouvrages à Bourg d'Iré et Noëllet	sous-bassin de la Verzée	le COPIL examine les scénarios d'aménagements possibles et propose une ou des solutions au Comité syndical pour validation. Selon l'aménagement retenu, le COPIL peut suivre les travaux.	M RONCIN	Sylvain	5
15	COPIL plans d'eau de Pouancé et de Combrée	Ombrière d'Anjou sous-bassin Verzée	Le COPIL suit l'étude des transferts de pollution sur les 2 plans d'eau : état des lieux, analyses d'eau, identification des sources de pollutions, solutions/aménagements possibles, propositions au Comité syndical le COPIL prépare puis fait le bilan de la gestion hivernale des étangs de Pouancé pour limiter les inondations sur le bassin versant de l'Oudon. Echange avec les différents utilisateurs pour organiser les usages et répondre aux besoins. le COPIL pourra intervenir sur d'autres sujets : plantes envahissantes, soutien d'étiages, plan de gestion...	M ROUSSEZ	suivant les dossiers : Géraldine Sylvain Delphine	9
16	COPIL stratégie de communication	bassin versant de l'Oudon	le COPIL élabore la stratégie de communication : suivi du travail du prestataire, restitution des étapes, orientations. Puis le COPIL met en œuvre la stratégie de communication.	M COLAS	Sophie	11